



SM intercommunal de collecte et de traitement d'ordures ménagères de la région montluçonnaise (Siren : 250303294)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Domérat
Arrondissement	Montluçon
Département	Allier
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	29/01/1974
Date d'effet	29/01/1974

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Pierre MOMCILOVIC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Terrier
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03410 DOMERAT
Téléphone	04 70 64 23 80
Fax	04 70 64 10 38
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	108 148
Densité moyenne	57,16

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
03	CA Montluçon Communauté (200071082)	CA
18	CC Berry Grand Sud (200049484)	CC
03	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté (200071512)	CC
03	CC du Pays de Tronçais (240300558)	CC
03	CC du Pays d'Huriel (240300657)	CC
03	CC du Val de Cher (240300566)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés des collectivités territoriales, collectivités publiques, des ménages, des artisans, des agriculteurs, des industriels, des commerces, des administrations et des professions libérales. Il est précisé que ce service peut être assuré au porte à porte, par conteneurs ou par tout autre moyen technique. En ce qui concerne les déchets inertes des ménages, des entreprises et des agriculteurs, le syndicat crée et gère des centres d'enfouissement de classe III acceptant ce type de déchets</i> Par substitution
Autres
- Autres <i>Le syndicat pourra intervenir par convention à la prestation de service dans le cadre de ses compétences, pour le compte des collectivités territoriales et autres personnes publiques ou privées non adhérentes</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)